

Cergy, le 27/08/2025

Gestion collective

Bureau de la formation

Réf. : 2025-DSDEN95-22

Affaire suivie par :

Mme Freddi

☎ : 01.79.81.21.87

ce.ia95.formation@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	DSDEN	INSPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
	92	CANOPE
A	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
A	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
I	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	
I	95	91
	Écoles	92
	78	I 95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
I	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.2

 Annexe p.13

 Total p.15

Olivier Wambecke,

directeur académique des services de

l'Éducation nationale du Val-d'Oise

À

Mesdames et Messieurs les enseignants du

premier degré titulaires du Val-d'Oise

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs

en charge d'une circonscription du 1er degré

Objet : Candidatures aux modules de formation d'initiative nationale

 pour une école inclusive 2025-2026 (stage MIN ASH)

Ces modules de formation contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national et s'adressent à :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

1- Modalités de candidature

Pour tous les enseignants du 1^{er} degré, le recueil des candidatures est ouvert jusqu'au mardi 9 septembre 2025 minuit via colibris.

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/demande-de-depart-en-stages-d-initiative-nationale/>

Les AESH souhaitant candidater doivent également remplir ce formulaire COLIBRIS et faire signer par leur pilote de PIAL la fiche synthétique qui leur sera envoyée par mail. Ce document est à transmettre au service de la formation continue avant le 9 septembre minuit délai de rigueur (ce.ia95.formation@ac-versailles.fr).

Vous trouverez en annexe la liste des modules de formation nationaux en lien avec l'INSEI.

2- Résultats

Les candidats seront informés des résultats à partir du 19 septembre suite à la commission départementale.

Olivier WAMBECKE